

## Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 1836.

*ÉTAT indiquant les importations, transits et exportations de sucre opérés pendant l'année 1835 et les neuf premiers mois de l'année 1836, déposé par M. le Ministre des Finances.*

	<b>S U C R E S.</b>					Raffinés et sucre bruts, mélangés de sucre raffiné de toute Provence, Par terre, par mer ou rivière..	
	<b>BRUT, TÊTES ET TERRÉS.</b>						
	Par mer, provenant des Indes ou des colonies orientales et occidentales, et importées directement par navires étrangers sans mouillage ni transbordement dans aucun port d'Europe.	Par mer, importées par navires étrangers en cabotage ou de ports européens.	De toute provenance, par navires et sous pavillons belges.	Par rivières et canaux, importées avec navires de toutes nations.	<b>TOTAL.</b>		
<b>ANNÉE 1835.</b>							
Quantités restant en entrepôt au 31 décembre 1834. . . . .	2,365,493	304,741	"	"	2,870,236	"	
Imports . . . . .	12,179,002	107,875	11,461,461	6,500	23,754,358	1,468	
Total . . . . .	14,544,497	612,116	11,461,461	6,500	26,624,574	1,468	
Transits à déduire des imports. . . . .	827,844	8,711	"	"	536,255	"	
Reste . . . . .	14,016,953	603,405	11,461,461	6,500	26,088,319	1,468	
A déduire les quantités constatées dans les entrepôts au 31 décembre 1835. . . . .	4,073,029	45,788	2,089,785	"	6,208,572	"	
Reste . . . . .	9,943,924	557,617	9,371,706	6,500	19,879,747	1,465	
Exportat' à déduire . . . . .	"	"	"	"	12,015,976(a)	"	
Reste pour la consommation. . . . .	"	"	"	"	7,063,771	1,463	
<b>NEUF PREMIERS MOIS DE 1836.</b>							
Imports. . . . .	10,373,627	12,168	10,902,683	"	21,288,478	620	
Transits à déduire des imports. . . . .	101,442	"	"	"	101,442	170	
Reste . . . . .	10,272,185	12,168	10,902,683	"	21,187,036	450	
Exportat' à déduire . . . . .	"	"	"	"	11,206,208(b)	"	
Reste . . . . .	"	"	"	"	9,980,828	450	

(a) Cette quantité représente en sucre raffiné exporté celle de 10,679,331 kilog. qui a été majorée de 20 p. %. Dans cette même quantité est comprise une exportation de sucre brut de 779 kilog.

(b) Cette quantité représente en sucre raffiné exporté celle de 9,338,507 kilog. qui a été majorée de 20 p. %.